

Habiter Mieux avec l'Anah :

Une aide financière pour améliorer votre logement et réduire vos consommations d'énergie

- Vous êtes propriétaire de votre logement ?
- Vous l'occupez à titre de résidence principale ?
- Votre logement a plus de 15 ans ?
- Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants ?

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources PO très modestes (revenu fiscal de référence – avis d'imposition 2014)	Plafonds de ressources PO modestes (revenu fiscal de référence – avis d'imposition 2014)
1	14 308 €	18 342 €
2	20 925 €	26 826 €
3	25 166 €	32 260 €
4	29 400 €	37 690 €
5	33 652 €	43 141 €
par personne supplémentaire	4 241 €	5 434 €

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ?

Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de vous chauffer ainsi en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui représente 50 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
(35 % du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € - PO modestes)
- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » d'un montant de 10 % du coût HT des travaux plafonné à 2 000 € ;
(1 600 € maximum - PO modestes)
- d'une aide supplémentaire des collectivités ;
- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie :

tél : 04 50 33 79 60

mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr



Habiter Mieux avec l'Anah :

Une aide financière pour améliorer votre logement locatif et réduire les consommations d'énergie de vos locataires

Vous êtes propriétaire ou copropriétaire bailleur de votre logement ?

Votre logement a plus de 15 ans ?

Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ?

Le programme « Habiter Mieux » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) de 15 000 € à 28 000 € selon la nature des travaux ;
- d'une prime de réduction de loyer de l'Anah d'un montant maximum de 9 000 € pour un logement à loyer social ;
- d'une prime supplémentaire de 4 000 € si le logement fait l'objet d'un conventionnement très social et que le logement est attribué à un ménage prioritaire ;
- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » d'un montant forfaitaire de 1 500 € ;
- d'une aide supplémentaire des collectivités ;
- d'un éco-PTZ Habiter Mieux d'un montant maximum de 20 000 € ;
- d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers de 30 % à 60 % selon le type de conventionnement. En cas d'intermédiation locative, la déduction fiscale peut être portée à 70 %.

Vous devez respecter des engagements :

- le logement est loué à titre de résidence principale pendant une durée déterminée (de 9 ans à 15 ans) ;
- le logement doit respecter les caractéristiques de décence ;
- le loyer du logement ne peut excéder un loyer maximal fixé par l'Anah ;
- le locataire doit respecter un plafond de revenus à la date de signature du bail.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie :

tél : 04 50 33 79 60

mél : ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr

